

Table des matières

Sommaire	7
Préface	9
Remerciements	11
Table des abréviations	13
Liste chronologique des règlements, directives, lois, décrets, ordonnances et arrêtés	17
Introduction	25
1. Plan de l'introduction	25
L'objet de recherche	25
2. Objet de recherche : le fait générateur du revenu	25
3. Critère général de rattachement du revenu à la période imposable	26
4. Distinction entre la naissance du revenu et la naissance de la dette d'impôt	28
Les questions de recherche	29
5. Problème préalable : la constitutionnalité de la délégation de pouvoir faite au Roi	29
6. Problème préalable (suite). – Interprétation conciliante appuyée par les travaux préparatoires	31
7. Première question de recherche : régime du fait générateur du revenu	33
8. Deuxième question de recherche : interaction avec le régime des fruits civils	33
9. Troisième question de recherche : interaction avec le principe d'annualité de l'impôt	34
10. Méthodologie	35
Le plan	35
11. Plan de la thèse	35

PREMIÈRE PARTIE

LE RÉGIME DU FAIT GÉNÉRATEUR DU REVENU

- | | | |
|-----|----------------------------|----|
| 12. | Position du problème | 37 |
| 13. | Plan de la première partie | 39 |

Chapitre 1^{er}

Un premier fait générateur historique : le fait présumant la naissance du revenu

- | | | |
|-----|--|----|
| 14. | Prépondérance historique et évolution | 41 |
| 15. | Absence de déclaration ou déclaration non fiable | 42 |
| 16. | Imposition des revenus immobiliers | 44 |
| 17. | Imposition des revenus immobiliers (suite).
– Précompte immobilier | 45 |
| 18. | Imposition des revenus immobiliers (suite).
– Impôts sur les revenus | 46 |
| 19. | Imposition des revenus immobiliers (suite).
– Impôts sur les revenus (suite). – Bien immobilier loué meublé | 47 |

Chapitre 2

Un second fait générateur historique : le fait générateur comptable

- | | | |
|--|--|----|
| 20. | Plan du chapitre | 49 |
|
 | | |
| Section 1. Le principe de détermination du bénéfice imposable
des entreprises à partir de leur bénéfice comptable | | 49 |
| 21. | Importance historique, évolution et état actuel de la relation
entre le bénéfice imposable des entreprises et leur bénéfice comptable | 49 |
| 22. | Incidence de cette relation sur le moment de la naissance
du revenu | 52 |
| 23. | Moment où les revenus sont « recueillis » | 54 |
| 24. | Cas des avantages anormaux ou bénévoles et des dépenses
non admises | 54 |
| 25. | Cas des plus-values « obtenues » lors de la cessation
d'une activité génératrice de bénéfices | 55 |
|
 | | |
| Section 2. La reconnaissance des produits sur le plan comptable | | 58 |
| 26. | Avis de la CNC consacré à la question | 58 |
| 27. | Norme IFRS consacrée à la question | 58 |
| 28. | Plan de la section | 59 |
|
 | | |
| Sous-section 1. – Cadre général | | 59 |
| 29. | Position de la CNC | 59 |
| 30. | Confrontation avec le référentiel IFRS. – Incidence de la portée
différente du principe de prudence | 60 |

31. Une ligne de démarcation à retracer	61
32. Un critère trop étroit en matière de prestations de services	65
33. Incidence d'une obligation de garantie	66
Sous-section 2. – Reconnaissance du chiffre d'affaires et des produits tirés de prestations de services	67
34. Position de la CNC	67
35. Importance des principes de comptabilité d'engagement et d'évaluation au coût historique	68
36. Incidence véritable du principe de prudence	70
37. Vente d'un bien. – Critère de la délivrance	72
38. Vente d'un bien (suite). – Réserve de propriété à titre de garantie	73
39. Contrats de longue durée et commandes en cours d'exécution	74
40. Licences de propriété intellectuelle. – Concession exclusive d'une marque	77
41. Licences de propriété intellectuelle (suite). – Licence non exclusive sur un logiciel	81
42. Prêt à intérêt	82
Sous-section 3. – Reconnaissance de la plus-value	83
43. Position de la CNC	83
44. Un critère trop rigide	84
45. Pouvoir d'appréciation de l'organe d'administration	85
Sous-section 4. – Reconnaissance du dividende et du tantième	88
46. Position de la CNC	88
47. Arrêt <i>Tomberger</i> de la CJUE (alors CJCE)	90
Sous-section 5. – Cas particuliers	91
48. Produit sous condition suspensive. – Produits correspondant au bénéfice	91
49. Produit sous condition suspensive (suite). – Produits correspondant au coût de revient	94
50. Produit précaire	95
51. Paiement indu	96
52. Produit non encaissé litigieux ou envers un débiteur insolvable	98
Section 3. Les dispositions fiscales spécifiques	98
53. Produit non encaissé litigieux ou envers un débiteur insolvable (suite)	98
54. Plus-values exprimées	100
55. Plus-values non exprimées	101
56. Conversion de valeurs mobilières en parts de fonds communs de placement	102
57. Refus du régime d'exonération en matière de réorganisations	103
58. « Réalisation systématique ». – Renvoi	105

Chapitre 3**Le fait générateur de droit commun :****la mise à disposition du revenu**

	107
59. Plan du chapitre	107
Section 1. L'arrêt fondateur de la Cour de cassation du 29 janvier 1917 et son influence sur la loi du 29 octobre 1919	107
60. Prémisses de l'imposition du revenu réel : la loi du 1 ^{er} septembre 1913	107
61. Fait générateur du revenu réel dégagé par l'arrêt de la Cour de cassation du 29 janvier 1917 : la mise à disposition	108
62. Influence de cet arrêt sur la loi du 29 octobre 1919 à l'origine de notre système d'impôts sur les revenus	110
Section 2. Le fait générateur de droit commun dans la jurisprudence ultérieure de la Cour de cassation	112
63. Interprétation de l'expression « attribution ou mise en paiement » en matière de taxe mobilière et aujourd'hui de précompte mobilier	112
64. Interprétation de l'expression « paiement ou attribution » en matière de précompte professionnel et, plus généralement, d'impôts sur les revenus	114
65. Interprétation du seul mot « paiement »	116
66. Interprétation des mots « constatés ou présumés » de l'article 204 de l'AR/CIR	117
67. Silence de la loi fiscale	121
Section 3. La délimitation du champ d'application du fait générateur de droit commun	122
68. Plan de la section	122
Sous-section 1. – Revenus immobiliers	122
69. Loyer et avantages locatifs de certains immeubles donnés en location	122
70. Sommes obtenues à l'occasion de la constitution ou de la cession d'un droit d'emphytéose, de superficie ou de droits immobiliers similaires	124
Sous-section 2. – Revenus divers	124
71. Arriérés de rentes alimentaires	124
72. Plus-values sur actions ou parts	125
73. Certaines plus-values sur immeubles	127
Sous-section 3. – Bénéfices	128
74. Indemnité en réparation totale ou partielle d'une perte temporaire de bénéfices	128
75. Dividende	130
Sous-section 4. – Profits	133
76. Recettes	133
77. Plus-values	135

Sous-section 5. – Bénéfices ou profits d’une activité professionnelle antérieure	137
78. Plus-values « obtenues » lors de la cessation d’une activité génératrice de profits	137
79. Revenus promérités et indemnités obtenues postérieurement à la cessation	139
Section 4. Les contours du fait générateur de droit commun	140
80. Plan de la section	140
Sous-section 1. – Extensions par rapport au paiement	141
81. Revenu susceptible d’être perçu immédiatement	141
82. Entrée en possession du revenu autrement que paiement	143
Sous-section 2. – Questions particulières	145
83. Compte courant	145
84. Revenu en nature consistant en un bien incorporel	146
85. Plan cafétéria et indisponibilité volontaire	148
86. Revenu fictif non perçu	149
87. Revenu précaire	150
88. Sommes volées ou détournées	151
89. Revenus payés d’avance	153
90. Paiement indu	153
Chapitre 4	
Un fait générateur plus récent : la réalisation systématique	155
91. Notion	155
92. Plan du chapitre	155
Section 1. La plus-value de cessation « constatée »	156
93. Un fait générateur prétorien sous l’empire des lois coordonnées : la « révélation de l’existence de bénéfices antérieurs »	156
94. La réforme opérée par la loi du 20 novembre 1962	157
95. Fait générateur de la constatation de la plus-value	158
96. Frontière étanche entre les plus-values de cessation « obtenues » et « constatées »	160
97. Transfert vers le patrimoine privé pendant l’activité professionnelle	162
Section 2. Les principaux autres cas de réalisation systématique dans le CIR	164
98. Transfert du patrimoine d’une société résidente dissoute au patrimoine de ses associés	164
99. Transfert par une société résidente d’un élément d’actif vers un établissement étranger dont les bénéfices sont exonérés d’impôt en Belgique	164

100. Prélèvement par une société étrangère dans le patrimoine affecté à un établissement belge ou réduction des réserves exonérées de cet établissement	165
101. Émigration d'une société résidente	165
102. Passage d'une société résidente à l'impôt des personnes morales	169
103. Passage d'une société résidente agréée comme entreprise agricole au régime de la transparence fiscale	169
104. Passage d'une société résidente au régime de quasi-exonération de l'article 185 <i>bis</i> du CIR	169
105. Réorganisations taxées et réalisation systématique	171
106. Étalement de l'impôt dans certaines circonstances : le régime de l'article 413/1 du CIR	172

Chapitre 5

Aspects de *lege ferenda*

107. Plan du chapitre	175
Section 1. Propositions d'amendements visant à clarifier les textes	175
108. Adaptation de l'article 360 du CIR	175
109. Adaptation corrélative d'autres dispositions du CIR	176
110. Abrogation corrélative des articles 204 et 205 de l'AR/CIR	177
111. Ajout corrélatif à l'article 364 du CIR	178
112. Réalisation systématique. – Assimilation à la liquidation	178
Section 2. Aspects du régime méritant d'être réexaminés	180
113. Fait présumant la naissance des revenus. – Cas des revenus immobiliers	180
114. Ligne de démarcation entre les bénéfices et les profits	181
115. Fait générateur de droit commun. – Cas des plans cafétéria	183
116. Réalisation systématique. – Transfert vers le patrimoine privé	183

DEUXIÈME PARTIE

L'INTERACTION AVEC LE RÉGIME DES FRUITS CIVILS

117. Position du problème. – Nature du fait générateur du fruit civil et relation avec les principaux faits générateurs en matière d'impôts sur les revenus	185
118. Position du problème (suite). – Dérogation au droit civil s'étendant à la détermination du contribuable ?	186
119. Plan de la deuxième partie	188

Chapitre 1^{er}**L'assimilation du fruit civil à un fruit et l'incidence sur son fait générateur et sur sa répartition**

120. Notion de fruits	189
121. Spécificité du fruit civil dans l'ancien Code civil	192
122. Tentative de la réforme du droit des biens d'éradiquer cette spécificité	194
123. Une espèce plus résistante que prévu	194
124. Reconstruction du raisonnement mené lors de la réforme du droit des biens	197
125. La réforme du droit des biens face à Dumoulin. – Une appréciation différente du fait générateur du fruit civil...	198
126. La réforme du droit des biens face à Dumoulin (suite). – ... mais un principe commun quant à la répartition des fruits civils	200

Chapitre 2**Le fait générateur du fruit civil et sa relation avec les principaux faits générateurs en matière d'impôts sur les revenus**

127. Plan du chapitre	203
Section 1. Le fait générateur du fruit naturel	203
128. Plan de la section	203
Sous-section 1. – Naissance du fruit naturel : la séparation	204
129. Ancien Code civil	204
130. Nouveau Code civil. – Qualité d'immeuble par incorporation du fruit naturel en devenir	205
131. Nouveau Code civil (suite). – Moment de la naissance en tant que tel	207
Sous-section 2. – Distinction d'avec la perception et la maturité	208
132. Distinction d'avec la perception	208
133. Distinction d'avec la maturité, <i>in abstracto ou in concret</i>	208
Sous-section 3. – Naissance anticipée du fruit naturel	209
134. Saisie-brandon et cession du fruit naturel sur pied	209
Section 2. Le fait générateur du fruit civil	210
135. Plan de la section	210
Sous-section 1. – Un changement de paradigme : du « fruit incorporel » (la créance) au « fruit en argent » (ce qui est dû en exécution de la créance)	211
136. Conception à la base du régime de l'ancien droit français : le « fruit incorporel » (la créance)	211
137. Une conception devenue rare après l'avènement de l'ancien Code civil	212
138. Conception prédominante en droit positif : « le fruit en argent » (ce qui est dû en exécution de la créance)	213

139. Évolution en parallèle du régime des fermages	216
Sous-section 2. – Fait générateur du fruit civil conçu comme la créance	217
140. Distinction entre les fruits civils successifs et non successifs	217
I. – Fruits civils successifs	219
141. Naissance au moment de la naissance de la créance ? – Opinion dominante	219
142. Naissance au moment de la naissance de la créance ? (suite) – Opinions dissidentes	220
143. Naissance au moment de la naissance de la créance ? (suite) – Approche de synthèse proposée par deux thèses de doctorat françaises récentes	221
144. Naissance au fur et à mesure de la survenance d'un événement continu	222
145. Naissance au fur et à mesure de la survenance d'un événement continu (suite). – Loyers	223
146. Naissance au fur et à mesure de la survenance d'un événement continu (suite). – Intérêts	224
147. Naissance au fur et à mesure de la survenance d'un événement continu (suite). – Arrérages	225
II. – Fruits civils non successifs	225
148. Une variété oubliée à redécouvrir	225
149. Formes anciennes liées à la féodalité. – Profits seigneuriaux	226
150. Formes anciennes liées à la féodalité (suite). – Fruits de la justice seigneuriale	227
151. Formes anciennes liées à la féodalité (suite). – Cens	228
152. Forme ancienne liée à la monarchie absolue : les arrérages d'une rente créée par le Roi	229
153. Une forme moderne : le dividende	230
154. Une forme moderne : le dividende (suite). – Un fruit <i>civil</i> ...	231
155. Une forme moderne : le dividende (suite). –... mais un fruit civil <i>non successif</i>	235
Sous-section 3. – Fait générateur du fruit civil conçu comme ce qui est dû en exécution de la créance	237
156. Naissance au fur et à mesure de la survenance d'un événement continu ?	237
157. Naissance au moment du paiement ?	238
158. Naissance au moment de l'exigibilité ?	238
159. Naissance au moment de la mise à disposition	239
Sous-section 4. – Relecture de l'article 586 de l'ancien Code civil	239
160. Une même règle énoncée de deux manières différentes	239

161. Fiction de récolte par rapport à la « réalité historique »	241
162. Fiction de perception par rapport à la « réalité juridique »	242
163. Portée au-delà de l'usufruit	242
164. Application au dividende ?	244
Sous-section 5. – Relecture de l'article 3.146 du nouveau Code civil	246
165. Un objectif que partiellement atteint	246
166. Portée au-delà de l'usufruit	246
167. Application au dividende	247
Section 3. La relation entre le fait générateur du fruit civil et les principaux faits générateurs en matière d'impôts sur les revenus	247
168. Plan de la section	247
Sous-section 1. – Relation avec le fait générateur comptable	248
169. Similitude entre le fait générateur du fruit civil conçu comme la créance et le fait générateur comptable	248
170. Irréductibilité du fait générateur comptable	248
Sous-section 2. – Relation avec le fait générateur de la mise à disposition du revenu	249
171. Similitude entre le fait générateur du fruit civil conçu comme ce qui est dû en exécution de la créance et le fait générateur de la mise à disposition du revenu	249
172. Irréductibilité du fait générateur de la mise à disposition du revenu	250
173. Une autonomie à parachever : le cas de la représentation	251
174. Appréciation <i>de lege ferenda</i>	252
Chapitre 3	
La naissance du revenu consistant en un fruit civil et la détermination du contribuable	255
175. Plan du chapitre	255
Section 1. La naissance des fruits et leur répartition en droit civil	255
176. Plan de la section	255
Sous-section 1. – Le principe que les fruits sont à celui qui a le droit de jouir du bien quand ils naissent dans l'ancien et le nouveau Code civil	256
177. Portée véritable des articles 520 et 521 de l'ancien Code civil	256
178. Disparition des dispositions de ces articles dans le livre 3 du nouveau Code civil	257
179. Manifestation du principe en matière de propriété. – Ancien Code civil	258
180. Manifestation du principe en matière de propriété (suite). – Nouveau Code civil	259

181. Manifestation du principe en matière d'usufruit. – Ancien Code civil	260
182. Manifestation du principe en matière d'usufruit (suite). – Nouveau Code civil	262
183. Cas particulier du possesseur de bonne foi. – Ancien Code civil	263
184. Cas particulier du possesseur de bonne foi (suite). – Nouveau Code civil	265
Sous-section 2. – La confrontation du principe à la naissance retardée, prématurée ou anticipée du fruit	266
185. Notions de naissance retardée, prématurée ou anticipée	266
186. Incidence de la naissance retardée	267
187. Incidence de la naissance retardée (suite). – Transposition aux fruits civils	267
188. Incidence de la naissance prématurée	268
189. Incidence de la naissance prématurée (suite). – Transposition aux fruits civils	269
190. Incidence de la naissance anticipée	270
191. Incidence de la naissance anticipée (suite). – Transposition aux fruits civils	272
Sous-section 3. – Une loi naturelle pour le fruit ?	272
192. Une loi naturelle pour le fruit naturel ?	272
193. Relativisation du principe. – Autres systèmes existants	273
194. Relativisation du principe (suite). – Caractère supplétif	274
195. Aligement du régime des fruits civils sur celui des fruits naturels : un impératif constitutionnel ?	275
196. Un vrai problème de constitutionnalité : différence de traitement dans le cas des fruits naissant à intervalles très irréguliers	276
Sous-section 4. – Le remboursement de l'impôt subi sur le fruit d'autrui	277
197. Ancien Code civil	277
198. Nouveau Code civil	278
199. Incidence du nouveau régime sur le montant de l'indemnité ?	279
Section 2. La naissance des fruits et leur répartition en droit fiscal	280
200. Magnétisme du principe que les fruits sont à celui qui a le droit de jouir du bien quand ils naissent	280
201. Dépendance par rapport au droit civil	281
202. Un exemple de dérogation de la loi fiscale : la transmission des titres à revenus fixes	282
203. Appréciation de <i>lege ferenda</i>	284

TROISIÈME PARTIE L'INTERACTION AVEC LE PRINCIPE D'ANNUALITÉ DE L'IMPÔT

204. Position du problème. – Événement postérieur à la période imposable affectant la naissance du revenu	287
205. Position du problème (suite). – Rattachement du revenu à une période imposable autre que celle de sa naissance	288
206. Plan de la troisième partie	289
Chapitre 1^{er}	
L'événement postérieur à la période imposable susceptible d'affecter le revenu	291
207. Plan du chapitre	291
Section 1. Une limite inexistante à l'effet de l'événement postérieur : le principe d'annualité de l'impôt	291
208. Thèses en présence	291
209. Plan de la section	292
Sous-section 1. – Un principe aux effets limités	292
210. Plan de la sous-section	292
I. Effets du principe	292
211. Rattachement du revenu à une période imposable déterminée	292
212. Rattachement des autres éléments du revenu net global à une période imposable déterminée	293
II. Limites du principe	294
213. Frais professionnel fait ou supporté en vue d'acquiescer ou de conserver un revenu se rattachant à une autre période imposable	294
214. Présomptions fondées sur des éléments d'autres périodes imposables	295
215. Ensemble d'opérations s'étalant sur plusieurs périodes imposables	295
216. Événement postérieur à la période imposable affectant le revenu	296
Sous-section 2. – Une interprétation renforcée par deux arguments supplémentaires	296
217. Cession sous condition résolutoire d'une participation importante	296
218. Absence dans le CIR de disposition similaire à l'article 208 du Code des droits d'enregistrement	297
Sous-section 3. – Caractère non définitif de la déclaration fiscale	298
219. Cas de l'événement postérieur faisant disparaître un frais ou une dépense déductible	298
220. Cas de l'événement postérieur susceptible d'affecter le revenu	299
Section 2. Une limite dans le domaine des bénéficiaires : le principe comptable de la séparation des exercices	299
221. Plan de la section	299

Sous-section 1. – Régime général	300
222. Principe	300
223. Limites à l'effet de l'événement postérieur	300
224. Rectification des comptes annuels	301
Sous-section 2. – Cas de l'événement postérieur survenant avant l'arrêté des comptes annuels	301
225. Dispositions légales pertinentes	301
226. Position de la CNC	302
227. Trois catégories d'événements	302
Sous-section 3. – Cas de l'événement postérieur survenant entre l'arrêté des comptes annuels et leur approbation par l'assemblée générale	304
228. Nouvel arrêté des comptes ?	304
Section 3. La naissance du revenu sous condition suspensive et l'absence d'effet rétroactif de la condition accomplie	305
229. Plan de la section	305
Sous-section 1. – Fait générateur de la mise à disposition	305
230. Effet rétroactif de la condition suspensive dans l'ancien Code civil	305
231. Rupture opérée par le projet de livre 5 du nouveau Code civil	306
232. Effet rétroactif ne s'étendant pas à la mise à disposition	306
Sous-section 2. – Fait générateur comptable	306
233. Position de la CNC	306
234. Position de l'administration fiscale	306
235. Décision anticipée du 7 octobre 2008	307
236. Effet rétroactif ne s'étendant pas fait générateur comptable	307
Section 4. La disparition du revenu précaire	308
237. Plan de la section	308
Sous-section 1. – Fait générateur de la mise à disposition	308
238. Plan de la sous-section	308
I. Régime général du revenu précaire	308
239. Distinction entre le revenu précaire et le revenu « définitivement acquis »	308
240. Première condition : précarité préexistante du revenu	309
241. Seconde condition : revenu n'ayant pas subi son régime fiscal définitif	311
II. Régimes particuliers	311
242. Profits constitués par des recettes	311
243. Revenus immobiliers d'un possesseur de mauvaise foi	312
Sous-section 2. – Fait générateur comptable	312
244. Appréciation autonome	312
245. Cas des plus-values de cessation	313

Sous-section 3. – Procédure	314
246. Recours du contribuable	314
Sous-section 4. – Appréciation <i>de lege ferenda</i>	314
247. Réexamen du régime	314
Chapitre 2	
Le rattachement du revenu à une période imposable autre que celle de sa naissance	317
248. Plan du chapitre	317
Section 1. Le rattachement explicite du revenu à une période imposable autre que celle de sa naissance et l'imposition distincte comme substitut à un tel rattachement	317
249. Cas figurant dans le CIR à la suite de l'énoncé du principe d'annualité de l'impôt	317
250. Cas figurant ailleurs dans le Code	319
251. Régime de la rente fictive	321
252. Recours à la technique de l'imposition distincte comme substitut à une dérogation au principe d'annualité de l'impôt	321
Section 2. Le rattachement implicite du revenu à une période imposable autre que celle de sa naissance	323
253. Intérêts de dépôts d'argent	323
254. Travail associatif dans le secteur du sport	324
Section 3. Le régime des loyers professionnels	325
255. Trois solutions concevables	325
256. Deux problèmes connexes : la détermination du forfait pour frais d'entretien et de réparation et la requalification en rémunérations de dirigeant d'entreprise	327
257. Les hésitations de l'administration fiscale	328
258. Premier élément de réponse : la disposition particulière de l'article 7, § 2, du CIR	329
259. Solution retenue au surplus. – Dérogation au principe d'annualité de l'impôt...	330
260. Solution retenue au surplus (suite). – ... et mise du revenu réel face au revenu présumé	331
261. Questions de procédure. – Rectification de la situation fiscale du contribuable	332
262. Questions de procédure (suite). – Délais d'imposition	332
263. Aspects <i>de lege ferenda</i> . – Clarification des textes	333
264. Aspects <i>de lege ferenda</i> (suite). – Réexamen du régime	333

Conclusion	335
265. Plan de la conclusion	335
Section 1. Régime du fait générateur du revenu	335
266. Rappel de la première question de recherche	335
267. Fait présumant la naissance du revenu	335
268. Fait générateur comptable	335
269. Fait générateur de la mise à disposition du revenu	337
270. Réalisation systématique	338
271. Aspects <i>de lege ferenda</i>	339
Section 2. Interaction avec le régime des fruits civils	341
272. Rappel de la deuxième question de recherche	341
273. Assimilation du fruit civil à un fruit et incidence sur son fait générateur et sur sa répartition	341
274. Fait générateur du fruit civil	342
275. Relation avec le fait générateur comptable	344
276. Relation avec le fait générateur de la mise à disposition	344
277. Naissance du revenu consistant en un fruit civil et détermination du contribuable	345
Section 3. Interaction avec le principe d'annualité de l'impôt	346
278. Rappel de la troisième question de recherche	346
279. Absence d'incidence du principe sur l'événement postérieur à la période imposable	346
280. Une limite dans le domaine des bénéficiaires : le principe comptable de la séparation des exercices	347
281. Absence d'effet rétroactif de la condition suspensive accomplie	348
282. Disparition du revenu précaire	348
283. Rattachement du revenu à une période imposable autre que celle de sa naissance.	349
284. Régime des loyers professionnels	350
Table récapitulative des propositions de clarification des textes	353
Bibliographie	357
Ouvrages, rapports et syllabus	357
Articles, contributions à des ouvrages collectifs, chroniques, notes de jurisprudence et présentations faites à des conférences	368
Index	377